

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'EIVP DU 9 NOVEMBRE 2020**

Approuvé par le Conseil d'administration du 8 décembre 2020

**Membres du Conseil :**

Présents

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Mme Marie-Christine Lemardeley | Conseiller-ère de Paris  |
| M. François Dagnaud            | Conseiller-ère de Paris  |
| M. Antoine Guillou             | Conseiller-ère de Paris  |
| M. Jérôme Gleizes              | Conseiller-ère de Paris  |
| M. Sylvain Raifaud             | Conseiller-ère de Paris  |
| Mme Elisabeth Stibbe           | Conseiller-ère de Paris  |
| M. Alain Bernard               | Représentant le Directeur de l'enseignement supérieur au Ministère en charge de l'enseignement supérieur |
| M. Nicolas Boffi               | Représentant l'Association des anciens élèves de l'EIVP  |
| Mme Ghislaine Geffroy          | Présidente du conseil de perfectionnement  |
| M. Damien François-Groux       | Représentant-e étudiant-e de l'EIVP  |
| M. Adam Saade                  | Représentant-e étudiant-e de l'EIVP  |

Représentés (ayant donné pouvoir)

|  |   |
|--|---|
| Mme Hélène Jacquot-Guimbal                                   | Présidente par intérim de l'Université Gustave Eiffel             |
| Mme Emmanuelle Lointier ,<br>représentée par M. Jean Grillot | Présidente de l'Association des ingénieurs territoriaux de France |

Absents excusés:

|                     |   |
|---------------------|---|
| M. Jean-Noël Aqua   | Conseiller-ère de Paris                   |
| Mme Nathalie Maquoi | Conseiller-ère de Paris                   |
| Mme Catherine Ibled | Conseiller-ère de Paris                   |
| Mme Sophie Mougard  | Directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech |

**Ont également assisté à la réunion :**

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP  
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP  
Mme Marie Bouard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP  
M. Jacques-Henri de Lavit, cabinet de Marie-Christine Lemardeley

M. Laurent Kandel, chef du bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris  
Mme Florence Jacquinod, enseignante-chercheure, représentante du personnel de l'EIVP  
M. Marc Vuillet, enseignant-chercheur, représentant du personnel de l'EIVP  
Mme Charlotte Roux, enseignante-chercheure, représentante du personnel de l'EIVP  
M. Garry Laupen, représentant du personnel de l'EIVP

**Jérôme Gleizes** ouvre la séance à 10h10. Il constate que le quorum est atteint. Il précise les modalités de vote. Il aborde l'ordre du jour.

### **Budget**

**2020 – 017** : Situation du budget et des emplois (octobre 2020)

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente les perspectives d'exécution budgétaire pour 2020. Les dépenses de l'établissement sont assez peu impactées par la crise sanitaire dans la mesure où les surcoûts ont été compensés par l'annulation ou le report d'opérations telles que des actions de communication ou des déplacements des étudiants. En revanche, l'établissement n'a pas pu déployer le programme de partenariat qui avait été structuré à destination des entreprises, ni développer de nouvelles chaires d'enseignement et de recherche comme cela était prévu. La collecte de taxe d'apprentissage sera également inférieure à la prévision. Du fait de la crise sanitaire et de la récession économique, les entreprises sont peu réceptives à la communication des écoles et sont réticentes à prendre de nouveaux engagements. De ce fait, la prévision de recettes propres a été revue à la baisse ; elle a été ramenée de 1,57 million à 1,41 million d'euros. L'établissement devrait constater pour la quatrième année consécutive un déficit d'exécution sur la section de fonctionnement. Ce déficit est évalué à -125.000 €. Toutefois, du fait de la mobilisation des réserves effectuée en 2018 (par reprise d'excédents capitalisés), le résultat cumulé en fin d'exercice devrait être positif d'un peu moins de 60.000 €. Sur la section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent ; l'établissement dégage un résultat cumulé excédentaire estimé à 1,2 million d'euros, qui lui assure une trésorerie en début d'exercice, mais ne peut pas compenser le déficit de la section de fonctionnement, l'établissement étant soumis à la règle de l'équilibre réel, en tant qu'entité du secteur local.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est pris acte de la communication sur la situation du budget et des emplois.

**2020 – 018**: Décision modificative n°1 du budget 2020

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente une décision modificative à caractère technique, avec deux opérations : d'une part, le rattachement de frais d'études à l'opération de travaux par transfert entre chapitres de la section d'investissement et, d'autre part, l'inscription des crédits correspondants à la reprise des subventions d'investissement en section de fonctionnement. Elle relève que cette dernière opération permet de diminuer la charge d'amortissement et donc la contrainte sur la section de fonctionnement, qui est ramenée à moins de 100.000 €.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la première décision modificative du budget de l'exercice 2020 est adoptée à l'unanimité.

## 2020 – 019: Débat d'orientation budgétaire pour 2021

**Jérôme Gleizes** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** situe sa présentation dans le contexte de la création de l'Université Gustave Eiffel, dont l'EIVP est établissement-composante depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour la première fois cette année, la préparation budgétaire a donné lieu à un dialogue de gestion avec l'Université. La lettre générale d'orientations budgétaires de l'Université Gustave Eiffel ainsi que son annexe spécifique à l'EIVP sont jointes au rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire. L'établissement opère dans un périmètre stable depuis la 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la formation EPS-AA d'assistant en architecture. La subvention de la Ville de Paris est l'unique financement public de l'Ecole. Les recettes propres sont diversifiées et représentent plus du quart des recettes réelles de fonctionnement, ce qui implique une exposition aux aléas. Un contrat d'objectifs et de performance a été passé entre l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris et sa tutelle pour la période 2017-2021 ; il comporte des indicateurs de gestion. L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire, comme exposé ci-avant, et par les premières actions de l'Université Gustave Eiffel, qui ont renforcé les capacités de pilotage et d'expertise et ont apporté de nouvelles ressources pour le développement de l'Ecole, avec en particulier le financement d'un poste d'ingénieur pédagogique qui a été précieux pour la mise en œuvre de la pédagogie à distance.

Le modèle économique de l'EIVP, après 15 ans d'existence en tant qu'établissement public autonome, reste fragile. Les difficultés suivantes ont été identifiées :

- i. La croissance des effectifs d'élèves (+37% en 5 ans) s'est faite à organisation et outils quasi-constants et dans un contexte de stabilité de la subvention annuelle de fonctionnement ;
- ii. La part significative des recettes propres prouve la pertinence et l'attractivité du projet d'établissement mais rend l'équilibre de gestion plus vulnérable aux aléas, comme cela a été constaté les dernières années ;
- iii. Le poids des charges fixes limite les capacités d'adaptation en cas d'aléas de gestion ; en particulier, le bâtiment « en ordre de marche » représente une charge annuelle de 2 M€ ;
- iv. L'encadrement administratif et pédagogique est à la limite des standards de qualité du titre d'ingénieur et a été relevé par les organismes d'évaluation.

Ce diagnostic a été partagé avec le conseil d'administration lors des précédents débats d'orientation budgétaire. Des réformes de fond ont été engagées en 2019 et poursuivies en 2020 :

- i. Une réorganisation des processus de travail a été engagée, accompagnée par un consultant spécialisé et appuyée sur de nouveaux outils métiers ;
- ii. Il a été recherché une meilleure maîtrise des projets de développement et un rééquilibrage des ressources, privilégiant les recettes récurrentes plutôt que les financements sur projets ;
- iii. Une renégociation des conditions de location du bâtiment principal a pu être réalisée, grâce à l'appui de la tutelle ;
- iv. Les ressources de l'Université Gustave Eiffel ont été mobilisées : appui à l'innovation pédagogique, accompagnement méthodologique dans différents domaines et notamment la réforme de la formation d'ingénieur.

En 2021, les opportunités qui se présentent pour l'établissement résident principalement dans l'attractivité de ses formations pour les étudiants et pour les employeurs, dans un contexte de forte demande de profils

d'ingénieur notamment pour les chantiers du Grand Paris, et dans la consolidation de ses liens avec l'Université Gustave Eiffel. Les menaces résident principalement dans la dégradation des finances publiques et la difficulté à trouver des relais de financement privé, du fait de la récession économique de 2020.

De 2015 à 2020, l'EIVP a pu bénéficier du maintien de la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris. L'établissement s'est mobilisé dans des projets stratégiques de la Ville de Paris (plan climat-air-énergie territorial, stratégie de résilience, plan « économie circulaire »...) et a pris en compte les attentes de la Ville de Paris dans la formation des ingénieurs (mise à jour du programme de la formation initiale d'ingénieur, formation d'intégration des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes). L'établissement a été informé d'un risque de diminution du soutien de la Ville dans le budget 2021 et s'en inquiète car ses leviers en matière de recettes ne joueront encore que faiblement en 2021. L'EIVP se donne pour objectifs de développer, avec l'Université Gustave Eiffel, une offre en appui aux politiques publiques parisiennes (formation, expertise, recherche), en faisant valoir sa relation in-house avec la Ville de Paris, d'ouvrir une filière d'accès au titre d'ingénieur sous statut d'apprenti à la rentrée 2022, et de diversifier ses financements publics récurrents en sollicitant notamment le Ministère de l'enseignement supérieur. En matière de dépenses, les voies d'optimisation ont déjà été largement explorées et les mutualisations d'outils avec l'Université Gustave Eiffel se mettent en place très progressivement.

**Laurence Berry** présente plus précisément l'esquisse budgétaire pour 2021. Celle-ci est basée sur l'hypothèse d'un maintien de la subvention de la Ville de Paris et d'une diminution des recettes propres, en ligne avec la prévision d'exécution 2020. La diminution de la masse salariale correspond à un transfert progressif à l'Université Gustave Eiffel des charges directes de l'activité de recherche, en particulier des emplois de doctorants et d'ingénieurs d'études, ce qui permettra une meilleure maîtrise du risque financier, mais aussi une meilleure gestion de ces personnels, qui sont sur des contrats précaires et trouveront plus facilement à se redéployer dans le contexte de l'Université qu'au sein de l'Ecole. Quelques économies de charges générales peuvent encore être obtenues, notamment sur le concours d'entrée, en raison de la décision du Ministère de la transition écologique et solidaire d'abandonner l'organisation d'oraux spécifiques et de s'affilier aux oraux du concours Mines-Télécom. Il est très difficile d'aller plus loin dans les ajustements budgétaires, du fait des engagements pluri-annuels de l'Ecole vis à vis de ses élèves, de ses personnels et de son bailleur. De plus, l'établissement n'est pas autorisé par ses statuts à faire appel à l'emprunt.

**Jérôme Gleizes** ouvre le débat.

**Sylvain Raifaud** se dit préoccupé du développement de chaires d'entreprises dans une Ecole qui forme des agents publics. **Franck Jung** indique que l'Ecole dispose actuellement de deux chaires, avec les entreprises Evesa et ECT, et que celles-ci portent sur un programme de travail précis en recherche et en innovation. Il reconnaît que des précautions sont à prendre.

**Marie-Christine Lemardeley** salue les efforts réalisés par l'Ecole et constate les gains déjà obtenus du fait du rapprochement avec l'Université Gustave Eiffel. Elle confirme qu'une menace de baisse de 5% du montant de la subvention a été évoquée. Elle indique avoir plaidé la cause de l'Ecole et avoir relayé les éléments transmis par **Franck Jung**. Elle ne souhaite pas donner l'impression que la Ville se désengage au moment où l'Ecole entre dans l'Université Gustave Eiffel. Les arbitrages ne sont pas définitifs ; elle a reçu, quelques minutes avant la séance, l'assurance que le point serait réexaminé. Elle souhaite rester prudente et n'écarte pas l'éventualité d'une baisse, mais pas de l'ampleur qui a été évoquée. Elle invite l'établissement à poursuivre la piste d'une subvention de la Métropole du Grand Paris ou d'une subvention ciblée du Ministère de l'enseignement supérieur. Elle suivra personnellement ce dossier, notamment en tant que représentante de la Ville de Paris au conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel.

**Alain Bernard** relève que la mise en place de l'Université Gustave Eiffel a été retardée par la crise sanitaire et qu'il a fallu traiter un certain nombre de difficultés liées au statut de l'ESIEE<sup>1</sup>. Il affirme que le Ministère de l'enseignement supérieur est particulièrement vigilant sur la création de cet établissement et soutient les établissements engagés dans l'expérimentation, qui n'est plus un projet mais une réalité. Il lui semble important de montrer à quoi sert cette école, d'affirmer sa place dans cet ensemble qui lui apportera quelques marges de manœuvre. Les efforts consentis sont reconnus.

**Florence Jacquinod** fait part d'un fort investissement du personnel de l'Ecole dans le projet d'établissement. Elle confirme que l'augmentation d'effectifs à moyens constants a créé des difficultés et une forte pression sur le personnel. Elle espère que des solutions seront trouvées car cette pression n'est pas soutenable à long terme.

**Jérôme Gleizes** analyse un effet-ciseau dans la trajectoire de l'Ecole, qui a fait face à une augmentation des effectifs sans que les moyens, en particulier l'encadrement pédagogique, aient suivi. Il estime que ce n'est pas l'idéal pour l'Ecole de s'appuyer uniquement sur des vacataires. Il relève que l'Ecole apporte des prestations à la Ville de Paris sans contrepartie financière et s'interroge sur la possibilité de valoriser ces dons en nature. Il salue, par ailleurs, l'ingénierie pédagogique apportée par l'Université Gustave Eiffel, soulignant que peu d'universités aujourd'hui ont développé cette fonction.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, il est pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021.

### **Fixation des tarifs**

**2020 – 020** : Remise gracieuse de frais de scolarité (MS Urbeusep)

**Jérôme Gleizes** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** indique qu'il est proposé d'accorder une remise gracieuse des frais de formation à un étudiant de nationalité algérienne, résidant en Algérie, qui s'est inscrit à titre individuel à la session 2019-2020 du Mastère spécialisé Urbeusep mais n'a pas pu obtenir de visa pour suivre la formation. L'acompte qui avait été versé par l'étudiant lui sera remboursé.

**Jérôme Gleizes** incite l'Ecole à prendre contact avec la Préfecture sur les sujets de visa. **Franck Jung** précise être en contact avec les autorités consulaires françaises en Algérie. **Marie-Christine Lemardeley** mentionne le guichet unique *Welcome Desk*, géré par la Cité internationale universitaire de Paris, qui prend en charge l'accueil des étudiants étrangers y compris pour les formalités administratives.

Au terme de cet échange, la délibération accordant une remise gracieuse des frais de formation à un étudiant inscrit à la session 2019-2020 du Mastère spécialisé Urbeusep est adoptée à l'unanimité.

**2020 – 021** : Exonérations partielles de frais de scolarité (mobilités internationales)

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** précise que les exonérations sont présentées au conseil d'administration car celui-ci est l'instance compétente en matière de tarif. En matière de mobilité internationale, la règle générale est que les élèves paient les frais de scolarité dans leur établissement d'origine et qu'une compensation est effectuée entre établissements ou entre Etats ; cependant, cette règle ne peut pas être appliquée avec

---

<sup>1</sup> ESIEE Paris, école d'ingénieurs de la Chambre de commerce et d'industrie d'Ile de France, dont l'activité sera intégralement transférée à l'Université Gustave Eiffel au 1<sup>er</sup> janvier 2021

certaines destinations, en particulier les pays anglophones, en raison de la grande disparité des tarifs et du déséquilibre des flux entrants et sortants. Les élèves accueillis dans ces établissements paient des frais de scolarité dans leur établissement d'accueil ; il leur est quand même demandé de payer une quote-part de frais de scolarité à l'EIVP au titre du suivi pédagogique. Cette année, quatre élèves ingénieurs sont concernés ; deux élèves effectuant leur mobilité en Irlande et deux élèves effectuant leur mobilité en Australie.

**Damien François-Groux** demande pourquoi l'exonération n'est pas appliquée aux élèves partant dans d'autres écoles françaises. **Laurence Berry** indique que les échanges avec des établissements partenaires français sont régis par des conventions bilatérales et que les dispositions concernant les frais de scolarité résultent des discussions avec l'établissement partenaire.

Au terme de cet échange, la délibération accordant une exonération partielle des frais de scolarité à quatre élèves-ingénieurs en mobilité internationale est adoptée à l'unanimité.

**2020 – 022** : Tarif des frais de formation et convention-type de professionnalisation

**Jérôme Gleizes** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** explique que deux élèves-ingénieurs de l'EIVP ont eu, cette année, l'opportunité d'être accueillis en entreprise dans le cadre de contrats de professionnalisation. Cette voie d'accès au diplôme est admise par la Commission des titres d'ingénieur sous certaines conditions ; en particulier, elle doit se limiter à la dernière année du cycle de formation. Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la convention-type de formation proposée aux entreprises d'accueil, ainsi que le montant des frais de formation, fixé à 11.000 €, à la charge de l'employeur. Il est attendu de cette expérimentation des enseignements utiles pour la mise en oeuvre d'une future filière sous statut d'apprenti.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le principe d'accès au titre d'ingénieur EIVP dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, approuvant la convention-type de formation, fixant le tarif des frais de formation à la charge de l'employeur et exonérant les apprenants de frais de scolarité est adoptée à l'unanimité.

### **Marchés publics**

**2020 – 023** : Compte-rendu d'activités de la commission interne des marchés (2019) et communication sur la politique d'achats

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

**Marie Bouard** présente la démarche d'achats mise en oeuvre par l'établissement et les réalisations de 2019. Les achats sont centralisés auprès d'une acheteuse, bien identifiée par l'ensemble des agents de l'école. La mise en concurrence est systématique. Un gros effort de sourcing et de diversification des prestataires a été effectué, de façon à toujours trouver le meilleur produit ou la meilleure prestation, au prix le plus juste. L'école s'efforce également d'intégrer l'achat responsable dans sa philosophie. Pour les fournitures, préférence est donnée aux produits bio ou issus de matières recyclées. Pour les achats alimentaires, l'établissement s'efforce de développer les options végétariennes, malgré des résistances qui ne permettent pas d'aller aussi loin que souhaité. Pour les travaux, la réfection de la terrasse du jardin a pu être réalisée à partir de bois français, non traité chimiquement. Concernant la responsabilité sociétale, des démarches ont été effectuées auprès des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et entreprises adaptées (EA) avec l'organisation d'un buffet et l'achat de tee-shirts pour les élèves de première année ; ce type de prestations reste à développer. Enfin, l'Ecole s'est inscrite sur le site Agorastore, afin de procéder à des ventes de matériel ou de mobilier obsolètes, qui sont réemployés au

lieu d'être jetés. En 2019, ces opérations ont représenté une recette de 11.115 €, dont 8.000€ de PC portables d'anciennes générations.

Les achats de travaux, fournitures, prestations de service, se sont élevés à 1,25M€ contre 1,05 M€ en 2018, soit 16 % du total des dépenses de l'EIVP (fonctionnement et investissements confondus). Cette augmentation est due pour partie à des investissements importants en matière informatique, dans le but d'offrir un meilleur service aux étudiants, et de moderniser des infrastructures vieillissantes.

**Jérôme Gleizes** félicite l'établissement pour la mise en œuvre d'une démarche de développement soutenable, en avance sur la loi.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, il est donné acte de la communication sur la politique d'achats.

**2020 – 024** : Procédures d'achats et commission interne des marchés

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

**Marie Bouard** explique qu'il s'agit de mettre les textes de la régie en conformité avec le nouveau code de la commande publique adopté le 1<sup>er</sup> avril 2019. Le seuil des procédures formalisées a été remonté à 40.000 € HT. Toutefois, compte tenu du volume d'achats de l'établissement, il est proposé de définir un seuil intermédiaire de 25.000 € HT à partir duquel l'établissement s'oblige à une procédure simplifiée, dématérialisée, par publication de ses consultations sur la plateforme de dématérialisation des consultations publiques d'Ile de France, le GIP Maximilien. En-deçà de 25.000 €, des règles minimales de mise en concurrence sont définies en distinguant entre prestations « standard » (achats sur catalogue) et prestations nécessitant un cahier des charges spécifique. Le projet de délibération présenté autorise également l'organisation de consultations réservées aux structures d'insertion par l'activité économique et/ou aux établissements médico-sociaux d'aide par le travail.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant les procédures d'achat de la régie Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris est adoptée à l'unanimité.

### **Formation, Elèves**

**2020 – 025** : Subvention à l'AEIVP (BDE)

**Jérôme Gleizes** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** présente l'activité du bureau des élèves de l'EIVP. Les activités proposées visent tout d'abord à créer une ambiance conviviale au sein de la promotion entrante et avec les promotions plus anciennes au sein de l'école. Les activités organisées pendant les trois semaines d'intégration facilitent l'intégration des nouveaux arrivants et la constitution d'un esprit de promo. Elles se concluent habituellement par le week-end d'intégration (WEI). En 2020, l'organisation de ces activités a été repensée pour tenir compte des contraintes sanitaires et le week-end d'intégration a été reporté au printemps 2021. Les activités conviviales organisées au sein de l'établissement, qui sont également suspendues à cette rentrée, sont encadrées par une charte conformément aux recommandations ministérielles. Les conditions particulières d'exercice des activités cette année ont donné lieu à un travail entre l'administration de l'Ecole et les associations. Elles obligent à se montrer plus sobres et plus créatifs. Le montant de subvention demandé par l'association a été revu en conséquence et ramené de 13.000 € à 7.665 €.

**Damien François-Groux** exprime le souhait que le financement retrouve son niveau antérieur après la crise sanitaire. **Franck Jung** affirme sa volonté de concertation avec les associations étudiantes pour structurer une politique de vie étudiante et de campus.

Au terme de cet échange, la délibération accordant une subvention d'un montant de 7.665 € à l'association des élèves ingénieurs de la Ville de Paris (AEIVP) est adoptée à l'unanimité.

## **7-- Conventions**

**2020 – 026** : Avenant à la convention de co-tutelle du Lab'Urba

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** explique que l'avenant a pour objet de prolonger le dispositif de tutelle de l'unité de recherche Lab'Urba pour l'année 2020. La majorité des chercheurs de l'EIVP sont affiliés à cette unité de recherche sous co-tutelle de l'EIVP, de l'Université Gustave Eiffel et de l'Université Paris-Est Créteil. De nouvelles modalités de fonctionnement seront à définir, pour tenir compte de la création de l'Université Gustave Eiffel et de l'évolution des relations avec l'Université de Créteil, qui reste partenaire au sein de la ComUE. L'EIVP verse une contribution financière; en contrepartie ses chercheurs bénéficient de l'animation scientifique et des ressources du laboratoire.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un avenant à la convention passée avec l'Université Gustave Eiffel et l'Université de Paris-Est Créteil relative à la co-tutelle de l'unité de recherche Lab'Urba est adoptée à l'unanimité.

**2020 – 027** : Convention avec la Ville de Paris – services informatiques et de télécommunication

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

**Marie Bouard** indique que l'EIVP a souhaité formaliser ses relations avec la direction des systèmes d'information et du numérique de la Ville de Paris afin de donner un cadre juridique aux services existants et de pouvoir développer de nouveaux services au bénéfice des agents de l'Ecole. La convention est conclue pour une durée de dix ans.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec la Ville de Paris relative aux services informatiques et de télécommunications est adoptée à l'unanimité.

**2020 – 028** : Convention avec l'Université Gustave Eiffel – achats dans le cadre de la crise sanitaire

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

**Marie Bouard** explique que l'EIVP a pu bénéficier, au moment du déconfinement, d'achats réalisés par l'Université Gustave Eiffel, en particulier des produits comme les masques ou les bornes de gel hydroalcooliques qu'il était difficile de se procurer à ce moment-là. La convention de reversement proposée vise à donner un support juridique à la refacturation par l'Université.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Université Gustave Eiffel relative à des achats dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire est adoptée à l'unanimité.

## **Ressources Humaines**

**2020 – 029** : Convention avec la Ville de Paris relative à la mise à disposition d'un agent

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.



**Laurence Berry** indique qu'il s'agit de régulariser la situation d'un agent de la Ville de Paris qui a développé une activité de recherche et est, depuis mars 2018, mis à disposition de l'EIVP. La mise à disposition est renouvelée pour une durée de deux ans avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mars 2020. Elle est consentie à titre gracieux. L'agent a une production en recherche et intervient aussi dans différentes formations de l'EIVP.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec la Ville de Paris relative à la mise à disposition d'un agent est adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

*Point d'information : Feuille de route/Contrat de site 2020-2022 de l'Université Gustave Eiffel*

**Franck Jung** signale qu'est joint au dossier le projet de document-cadre proposé par l'Université Gustave Eiffel à ses tutelles. Il s'agit d'un dispositif transitoire ; la préparation du contrat de site commencera en 2021. Plusieurs réalisations mises en avant dans ce document sont très pertinentes pour l'EIVP, en particulier la création d'un CFA (centre de formation d'apprentis) interne à l'Université, le développement de parcours *Graduate Programs* faisant le lien entre formation et recherche, les actions d'ouverture à la société et d'appui aux politiques publiques, pour lesquelles un travail a été engagé avec la Ville de Paris.

**Jérôme Gleizes** conseille aux membres du conseil d'administration de regarder attentivement ce document, qui montre comment va se structurer la relation entre l'Ecole et l'Université dans toutes ses dimensions. Il apprécie que le document emploie le terme « économie soutenable », plus approprié que « durable ». Il y voit beaucoup de propositions pertinentes et utiles pour toutes les parties concernées.

*Déclaration des représentants du personnel*

**Florence Jacquinod** demande la parole au nom du personnel de l'EIVP. Elle évoque une pression qui s'exerce sur le personnel, en raison d'une équipe pédagogique en sous-effectif par rapport au taux d'encadrement recommandé et de postes vacants non remplacés. De nombreux membres du personnel ont exprimé une souffrance qu'ils imputent à des modes de management, ressentis comme manquant de respect envers le fonctionnement de l'établissement et envers son personnel. Les représentants du personnel lancent un appel au conseil d'administration et à son président pour qu'ils aident le directeur à trouver des solutions au plus vite.

**Franck Jung** indique que des travaux vont être menés sur l'organisation, notamment de la direction de l'enseignement, avec des jalons et une communication large vers les personnels. Un travail de fond est à réaliser et il faut le faire bien. L'Ecole pourra compter des appuis extérieurs ; en particulier, l'actuel premier vice-président de l'Université Gustave Eiffel, Gilles Roussel, s'impliquera personnellement.

**Jérôme Gleizes** confirme qu'il a rencontré les représentants du personnel avant la réunion du conseil d'administration et qu'il s'est engagé à travailler collectivement dans un objectif de renforcement de l'Ecole. La Commission des titres d'ingénieur va réintervenir à l'EIVP pour la création de la filière sous statut d'apprenti ; il faudra avoir dépassé ce point pour que l'Ecole se présente à l'évaluation dans de bonnes conditions.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 11h55.